



MOSELLE FIBRE

Objet : Stratégie d'emprunt 2022

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-177</p>

Le 7 février 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Alphonse MASSON, Mme Sophie PASTOR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON.

Etaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

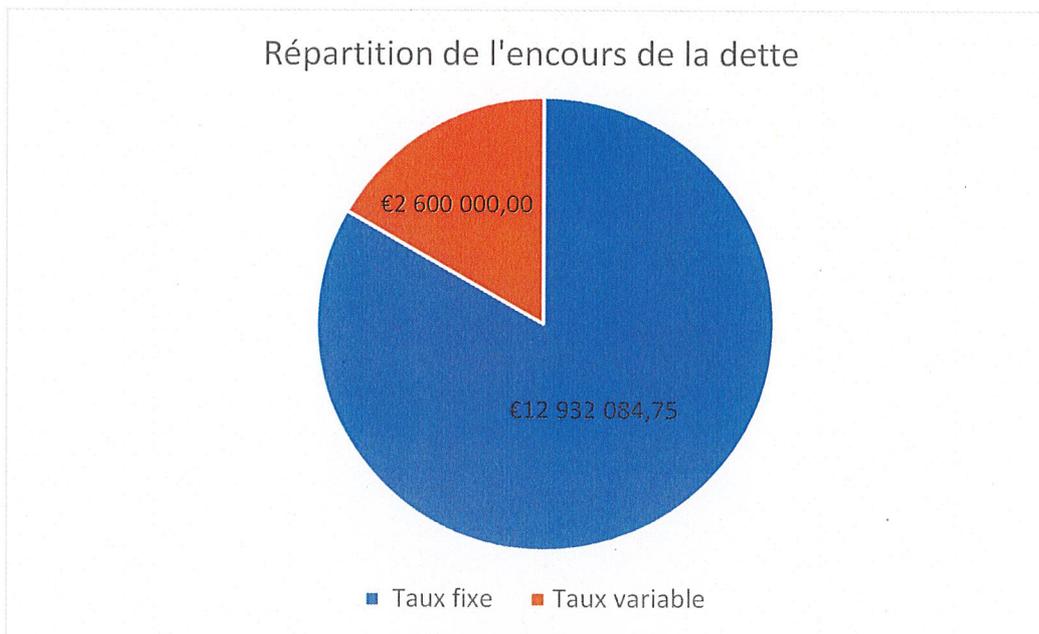
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2-1 ;

VU le rapport n° CSR 2022-177 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 7 février 2022.

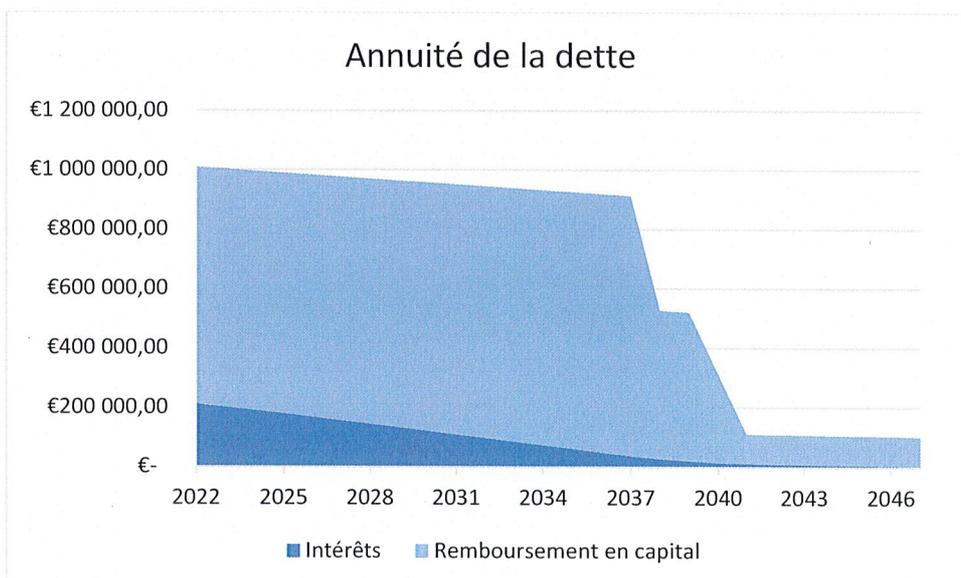
CONSIDERANT la présentation ci-dessous :

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1^{er} janvier 2022 est de 15 532 084,75 €.

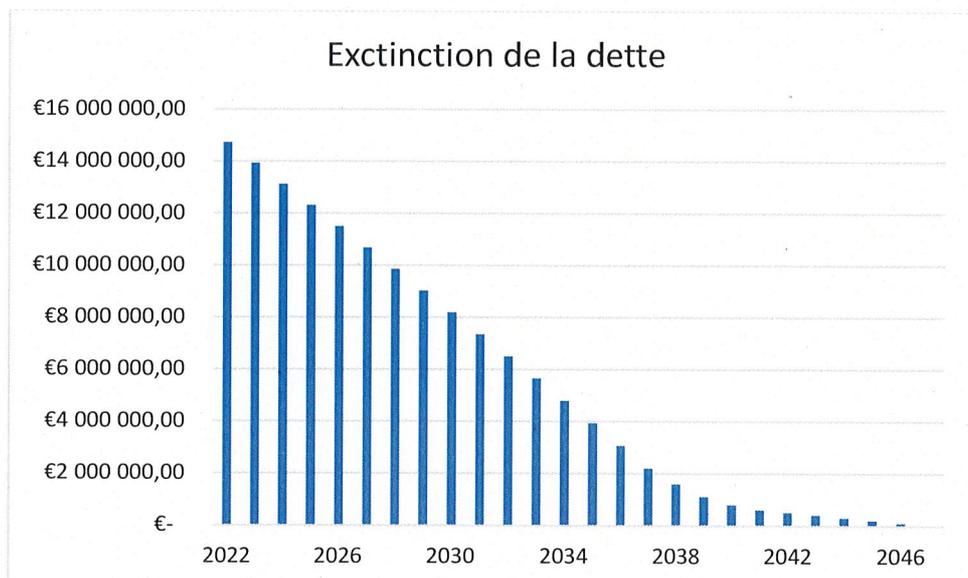


L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE, soumis à une variation de taux, représente 17 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. De plus, le taux variable est assis sur un indice peu erratique et pour l'instant favorable aux emprunteurs, le taux du livret A.

L'annuité de la dette est de 1 M€ en 2022, celle-ci va se réduire légèrement jusqu'en 2037. Après cette année, l'annuité va chuter à 500 K€ puis à 100 K€ en 2040.



Le prêt de 6 500 k€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 000 k€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.



La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 0,9 année.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour les prochaines années.

La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, prévoit que les produits financiers proposés aux collectivités territoriales soient classés en fonction des risques encourus qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacent(s) (classé de 1 à 5), et d'autre part de la structure du produit (classé de A à E) qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Selon la typologie proposée par la circulaire du 25 juin 2010, la dette de MOSELLE FIBRE est entièrement classée en A1 :

A : Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).

1 : Indices zone euro

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOpte** la présente stratégie d'emprunt pour les années 2022 et suivantes

- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

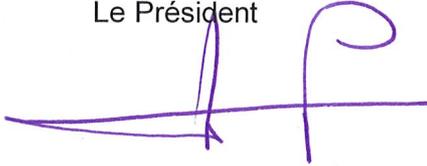
Adopté par : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

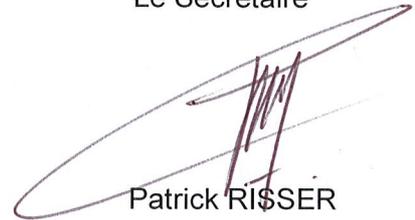
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER